PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2024

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Tous mobilisés pour une ville durable !

Collecte des ordures ménagères

BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.
Les bacs doivent être sortis **la veille de la collecte après 18h**.

- Lundi matin
  Jeudi matin
- Mardi matin
  Vendredi matin
- Lundi matin
  Jeudi matin
  Samedi matin
- Lundi matin
  Mardi matin
  Jeudi matin
  Vendredi matin
  Samedi matin
- Mardi matin
  Vendredi matin
  Samedi matin

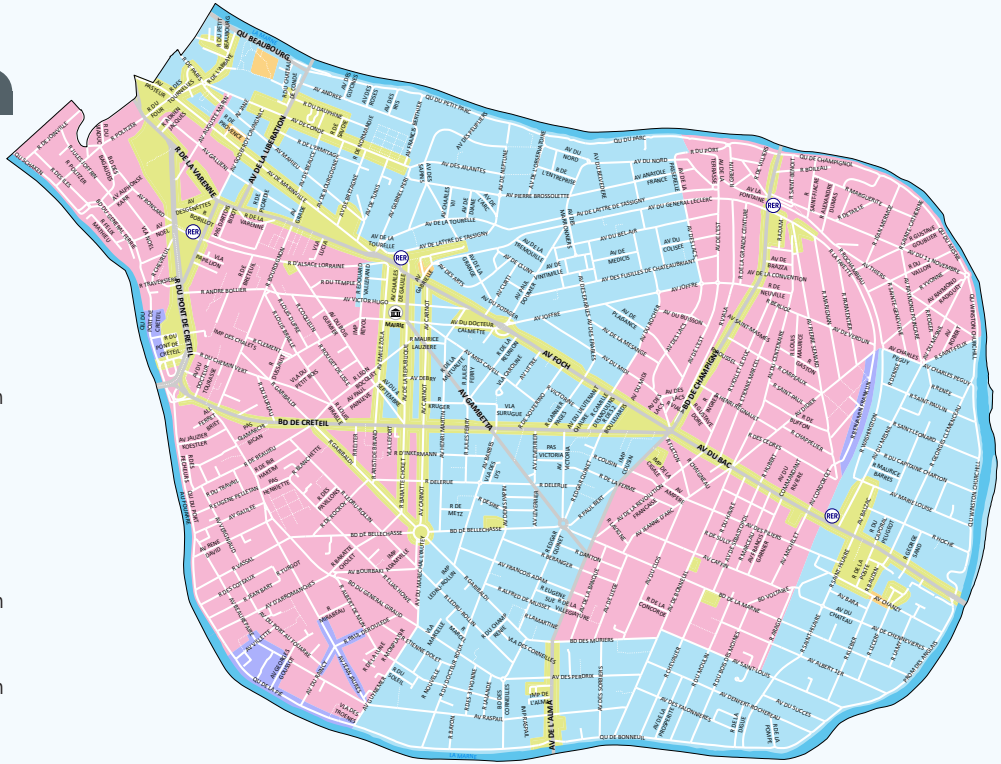

Collecte des emballages

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages et à tous les papiers !**
Les bacs doivent être sortis **la veille de la collecte après 18h**.

Mercredi matin

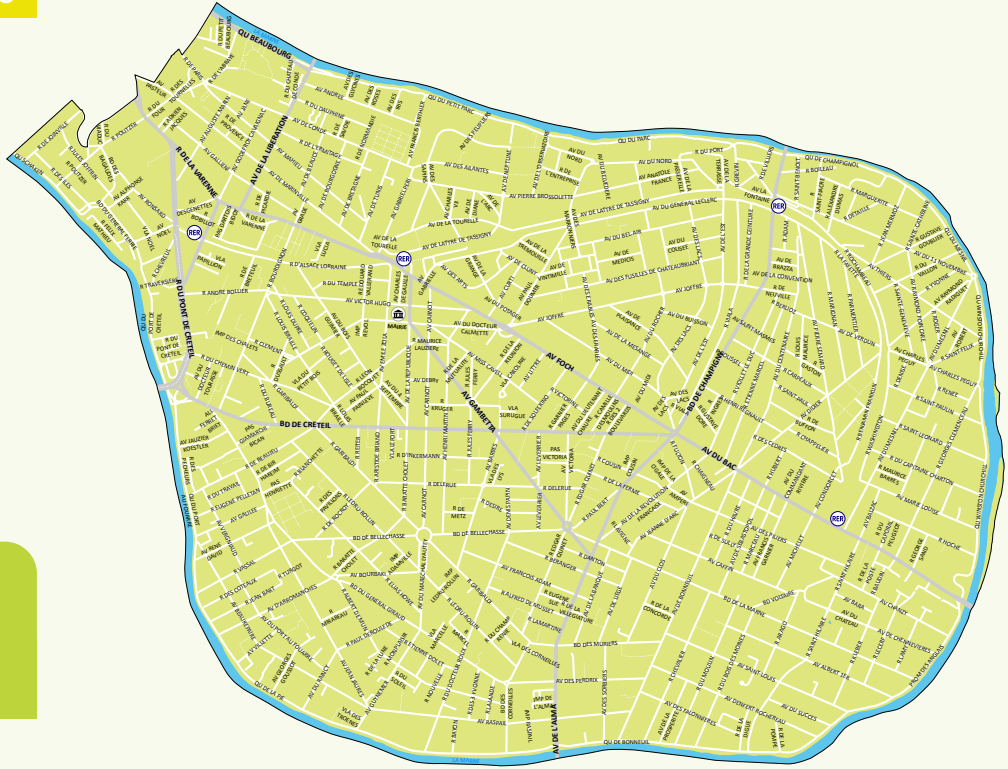

Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Bornes d'apport volontaire

Vos déchets d'emballages **en verre** sont à **déposer dans les bornes d'apport volontaire vertes** implantées dans votre Ville.

Des bornes d'apport volontaire pour les emballages ménagers sont également disponibles.

Retrouvez **l'emplacement des bornes d'apport volontaire** sur la carte interactive disponible sur le site internet de Paris Est Marne&Bois : https://www.parisestmarnebois.fr/fr/collecte-des-dechets.

Attention : le dépôt de vrac n'est pas autorisé à côté des bornes d'apport volontaire

Verre

Emballages

Collecte des végétaux

BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX

Vos végétaux sont collectés toute l'année. Ils sont à déposer dans un **bac marron ou un sac kraft la veille de la collecte après 18h**.

Les sacs sont **distribués au porte-à-porte**, sur appel au **01 48 71 59 13**, ou bien à l'adresse mail **compost@pemb.fr.**

- Lundi matin
- Mardi matin
- Jeudi matin
- Vendredi matin

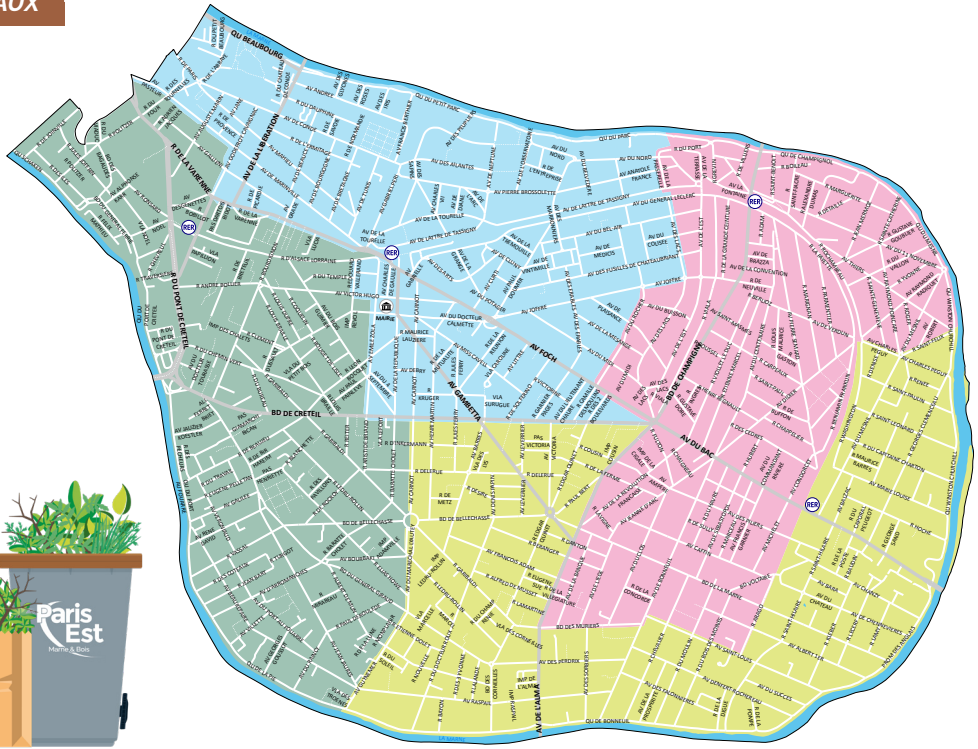

Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac ou sac kraft ?

Rendez-vous page 7 pour (re) découvrir nos consignes de tri !

Collecte des déchets alimentaires

NOUVEAU

POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vos biodéchets peuvent être déposés à tout moment dans les points d'apport volontaire **installés sur Saint-Maur-des-Fossés.**

Il vous est possible de récupérer **un bioseau** auprès des services techniques de Saint-Maur situés **au 52 avenue Barbès,** du lundi au vendredi, de 08h à 12h et de 13h30 à 15h30, ou d'effectuer une demande de **bioseau** auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à **environnement@pemb.fr**

Déchets alimentaires

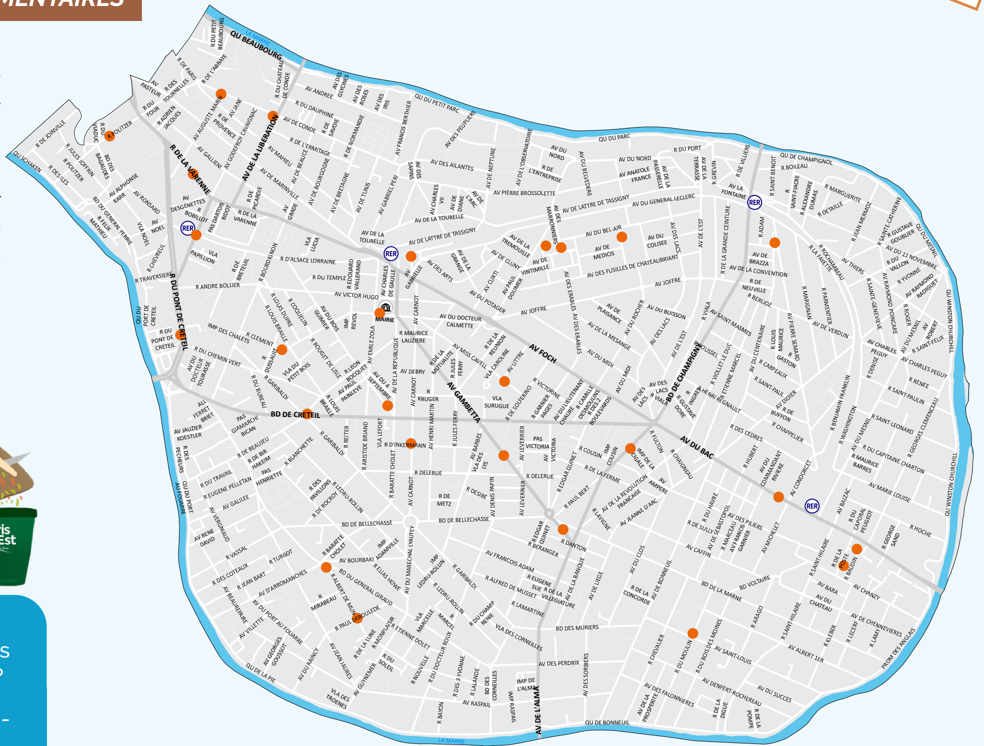

i

Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Comment bien trier vos déchets ?

BORNE VERTE : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac**.

Bouteilles en verre
(eau, huile, jus de fruit, alcool,...)

Bocaux, pots et flacons en verre (conserves, yaourts, miel, épices,...)

Pas de vaisselle

Pas d'ampoules

Pas d'éclats de miroir ni verre brisé

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac** !

Un doute ? Scannez-moi !

Tous les **emballages en carton et papier** (briques alimentaires, papiers, journaux, magazines,...)

Toutes les **bouteilles, pots et flacons en plastique**

Tous les **emballages en métal** (conserves, canettes, capsules de café, aluminium,...)

Tous les **autres emballages en plastique** (sacs, gobelets, pots et barquettes alimentaires...)

Ne pas imbriquer

Ne pas mettre en sac

Pas d'objets en plastique ni de déchets électroniques

Pas de vêtements

BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX

Nous vous remercions de bien vouloir attacher vos déchets végétaux en **fagot de 1m50 maximum** et de déposer des **branches de 2 cm de diamètre au plus.**

COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

Le Territoire met à votre disposition des **composteurs et lombricomposteurs livrés gratuitement chez vous** ainsi qu'un guide d'instruction pour vos biodéchets.

Vous pouvez récupérer **un bioseau** pour transporter vos déchets alimentaires auprès des services techniques de Saint-Maur **situés au 52 avenue Barbès,** du lundi au vendredi, **de 8h à 12h et de 13h30 à 15h30,** ou auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à **compost@pemb.fr.**

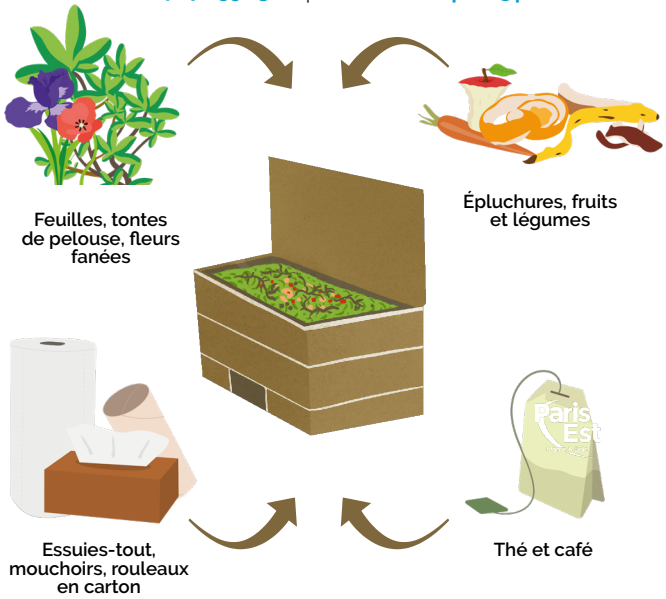

POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez récupérer **un bioseau** pour transporter vos déchets alimentaires auprès des services techniques de Saint-Maur **situés au 52 avenue Barbès,** du lundi au vendredi, de 08h à 12h et de 13h30 à 15h30), ou auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à **environnement@pemb.fr**.

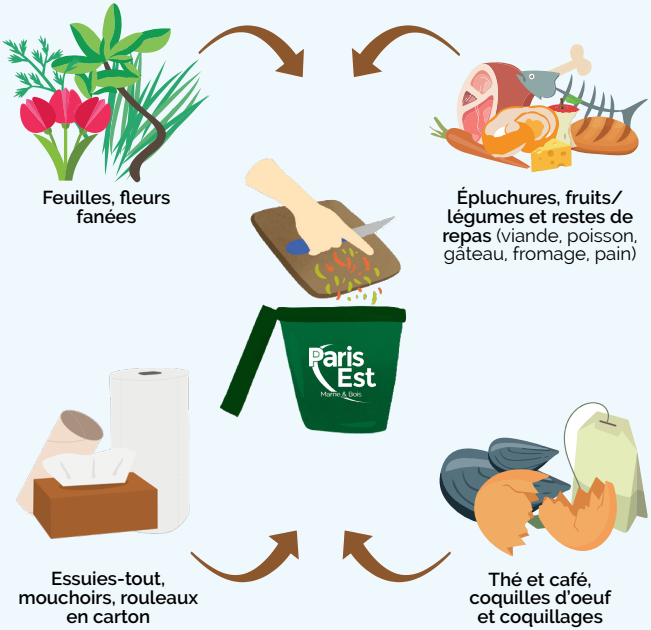

BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est **exclusivement reservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !**

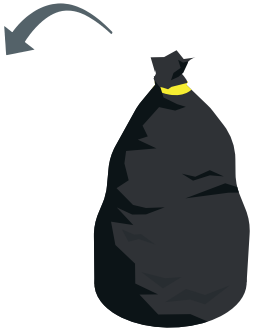

Ce qu'il reste après avoir fait le tri

Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé.**

Défi Familles zéro déchet

Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.

Le guide rassemble **les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet »** organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire.

Ce guide de 52 pages a été pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :
- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants

Contact : zerodechet@pemb.fr

Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !

Collecte des encombrants

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à :

1. Les réparer

Il existe toute sorte de moyens pour réparer vos meubles, vos vêtements, vos équipements électriques. Si des pièces sont trop abîmées n'hésitez pas à les remplacer.

2. Les réemployer

Donnez une seconde vie à vos objets et laissez place à votre imagination pour les transformer ou les échanger.

L'enlèvement de vos encombrants se fait **via ClicRDV sur https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois ou par téléphone au 01 48 71 59 13.** Votre intercolucteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h.**

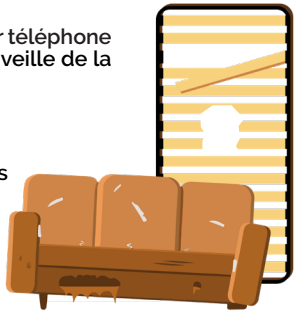

Dépôt limité à **1 m³, 50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **mobiliers usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles et de déchets équipements électriques et électroniques** (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers…).
Mais pensez au « 1 pour 0 » ! Ce dispositif vous permet de déposer vos appareils électriques et électroniques auprès des distributeurs proposant ce type d'équipement !

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :
- plâtre
- gravats
- déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, ampoules…)

Déchèteries du Territoire

CHAMPIGNY-SUR-MARNE
84 voie Sonia Delaunay
Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS
320 avenue Victor Hugo
Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

LE PERREUX-SUR-MARNE
177 rue de Metz
Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

PORT DE BONNEUIL
59 route de l'Ile Saint-Julien
Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

NOISY-LE-GRAND
9 Rue de la Plaine
Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h & 14h-17h
Mercredi : 9h-12h & 14h-19h
Jeudi : Fermé
Vendredi : 10h-12h & 14h-19h
Samedi : 9h-12h & 13h-18h
Dimanche : 9h-13h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux professionnels, aux véhicules de plus de 2m de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (réglement intérieur disponible sur le site)

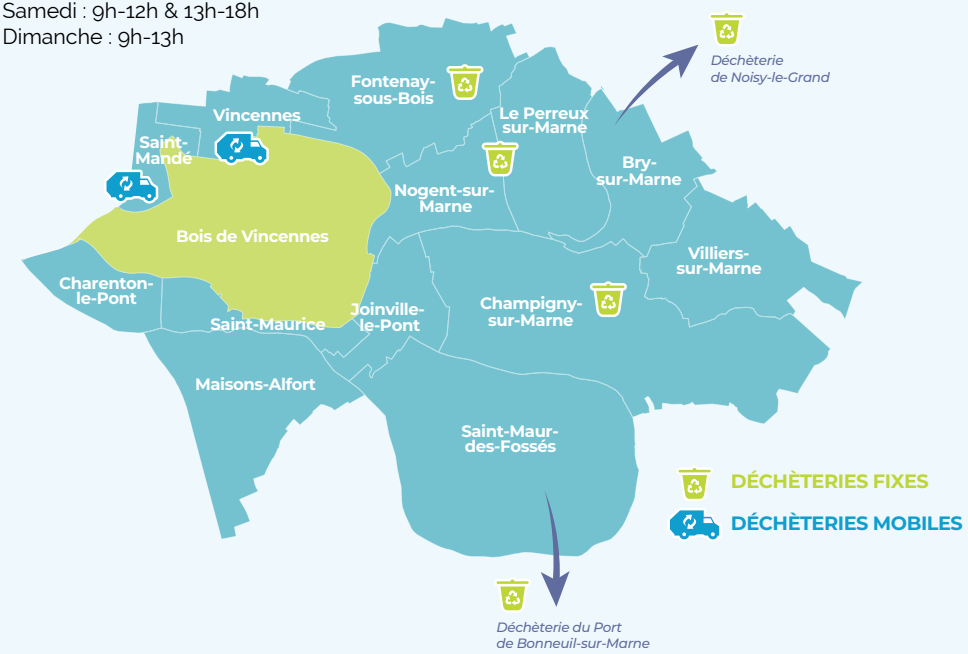

Paris Est
Marne & Bois

VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES EN MAIN POUR RÉUSSIR

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 520 000 habitants
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont
www.parisestmarnebois.fr

Pour tout renseignement, contactez la direction de l'Environnement et de la Transition Ecologique au 01 48 71 59 13 ou par mail via environnement@pemb.fr